

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur du produit	CUVEX
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Utilisation recommandée	Nettoyant et Désinfectant acide (EXEMPTION SIMDUT)
Fabricant	Unica Canada inc. 90, J.A. Bombardier Boucherville, (Québec) Téléphone: (450) 655-8168 Numéro de téléphone d'urgence seulement (CANUTEC): (613) 996-6666

2. Identification des risques

Dangers Physiques	Corrosif pour les métaux	Catégorie 1
Risques pour la santé	Lésions oculaires graves et irritation oculaire	Catégorie 1
	Corrosion cutanée / irritation cutanée	Catégorie 1B
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique	Catégorie 3
Risques pour l'Environnement	Non classé.	
Risques défini pour OSHA	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		
Mot indicateur	Danger	
Mention de danger	Peut être corrosif pour les métaux Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves Provoque des lésions oculaires graves Peut irriter les voies respiratoires Peut provoquer somnolence ou vertiges	
Conseil de prudence		
Prévention	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.	
Intervention	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher. EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Traitement spécifique (consulter cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.	
Stockage	Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef. Entreposer dans un contenant résistant à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant.	
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.	

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Acide chlorhydrique		7647-01-0	7 – 13

4. Premiers soins

Inhalation	En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin/.
Peau	En contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin/.
Yeux	En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin/.
Ingestion	En cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissements. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin/.
Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	En fonction des matières environnantes.
Méthodes d'extinction inappropriées	Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Lutte contre l'incendie / instructions	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Acide chlorhydrique, vapeurs acides
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux chocs	Pas disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Pas disponible.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer la brume ni vapeur. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	Ne pas rejeter dans l'environnement. Déversement accidentel important : Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire	Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection approprié. Lavez vigoureusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les émanations de ce produit. NE PAS mettre dans les yeux, la peau ou les vêtements.
Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité	Garder sous clef. Entreposer dans des contenants résistants à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

Valeurs limites d'exposition Composants

Acide chlorhydrique

Valeur

Plafond : 5 ppm OSHA Final PEL

Valeurs limites biologiques

Contrôles techniques appropriés

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Lunettes à coques à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains

Gants résistants aux produits chimiques. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Porter des vêtements appropriés et résistants aux produits chimiques. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Dangers thermiques

Sans objet.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Visqueux
Forme	Liquide
Couleur	Bleue
Odeur	Thé des bois
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	1.0
Point de fusion/point de congélation	< 0°C
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'écoulement	Pas disponible.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Pas disponible
Point d'éclair	> 95 °C
Vitesse d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible
Limite d'explosivité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosivité - supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	1.05 – 1.07
Solubilité(s)	Complète
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Alcalins forts. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	Réaction de neutralisation avec les bases fortes. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation.
Matières incompatibles	Agents oxydants. alcalins.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Acide chlorhydrique, vapeurs acides

11. Propriétés toxicologiques

Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Entraîne des brûlures de la trachée digestive.
Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Peau	Entraîne des brûlures sévères à la peau.	
Yeux	Provoque des lésions oculaires graves.	
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.	
Renseignements sur les effets toxicologiques		
Toxicité aiguë		
Composants	Espèces	Résultats d'essais
Acide Chlorhydrique		
Aiguë		
Cutané DL50	Lapin	5010 mg/kg
Inhalation CL50	Rat	3124 ppm (1 Heure)
Corrosion et/ou irritation de la peau	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésion/irritation grave des yeux	Provoque des lésions oculaires graves.	
Valeur de l'opacité cornéenne	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation des voies respiratoires	Pas disponible.	
Sensibilisation de la peau	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.	
Mutagénécité de la cellule germinale	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
Mutagénécité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
Cancérogénécité	Aucune	
Toxicité pour la reproduction	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
Tératogénécité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classé.	
Risque d'aspiration	Pas disponible.	
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	
Autres informations	Pas disponible.	
Nom des produits toxicologiquement synergiques	Pas disponible.	

12. Données écologiques

Écotoxicité

En raison du pH très bas de ce produit, on peut s'attendre à ce qu'il produise une importante écotoxicité s'il est exposé aux organismes et aux systèmes aquatiques. Voir ci-dessous

Composants

Acide Chlorhydrique

Espèces

Poisson (96 heures)

Résultats d'essais

Aiguë CL50 : 282 mg/l

Persistance et dégradabilité

Données non disponibles

Potentiel de bio-accumulation

Données non disponibles.

Mobilité dans le sol

Données non disponibles.

Mobilité générale

Pas disponible.

Autres effets nocifs

On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Élimination des résidus

Instructions pour l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

Généralités

Canada: Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN

UN3264

Appellation réglementaire adéquate

Liquide inorganique,corrosif,acide, n.s.a (Acide chlorhydrique)

Classe de danger

8

Groupe d'emballage

II



Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN

UN3264

Appellation réglementaire adéquate

Liquide inorganique corrosive,acide, n.s.a (Acide chlorhydrique)

Classe de danger

8

Groupe d'emballage

II



15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Situation SIMDUT

Contrôlé

Classement SIMDUT

Catégorie E - Matière corrosive

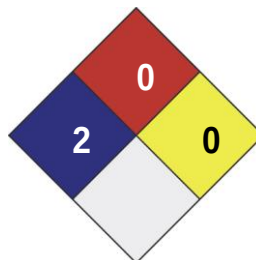
L'étiquetage SIMDUT



16. Renseignements divers

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 2
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements fournis dans la présente fiche ont été préparés à partir de sources que nous croyons exactes et fiables du point de vue technique. Nous avons tout mis en oeuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, autres risques, niveaux d'exposition et considérations concernant l'élimination pourraient être applicables. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur lire et comprendre l'étiquette du produit et le présent document avant d'utiliser le produit. Ne pas utiliser le produit à des fins autres que celles indiquées à la Section 1.

Date de publication

24 Janvier 2018

Date en vigueur

24 Janvier 2018

Version 1.0

Autres informations

Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Préparée par

Unica Canada inc. No de téléphone: (450) 655-8168

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée pour se conformer avec la Norme de communication de risque d'OSHA (Administration de la sécurité et de la santé au travail) concernant l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

